

F 720 BLUe

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

F 720 BLUe

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent respectueux de l'environnement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Winterhalter France SAS

Rue: 46 route de Brignais

Lieu: FR-69630 Chaponost

Téléphone: +33 820 204-205

Téléfax: +33 820 204-221

e-mail: infos@winterhalter.fr

Internet: www.winterhalter.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59
+ 33 820 204 205
Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence

P501 Elimination conformément aux prescriptions légales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

F 720 BLUe

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
931-986-9	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés	
68439-51-0		5 - < 10 %
	Aquatic Chronic 3; H412	
239-854-6	P-cumènesulfonate de sodium	1 - < 5 %
15763-76-5		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489411-37		
629-764-9	4 (isopropyl)benzènesulfonate de potassium	1 - < 5 %
164524-02-1		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489427-24		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Remarque: Ces caractéristiques de danger liées aux propriétés des ingrédients purs, à l'étiquetage de la préparation (produit), voir la section 2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section: 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas d'ingestion, lavage d'estomac avec addition de Diméticone (antimousse).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

F 720 BLUe

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée : 0 - 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent respectueux de l'environnement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/du visage

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection des mains

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection respiratoire

Non demandé sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Spécifique au produit
pH-Valeur (à 20 °C):	9,5 - 10,7
Point de fusion:	Env. - 8 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 100 °C

F 720 BLUe

Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Densité (à 20 °C):	~ 1,08 g/cm³
Densité apparente:	Non applicable
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	Non déterminé
Coefficient de partage:	Non déterminé
Température d'inflammation:	Non applicable
Viscosité dynamique (à 20 °C):	< 10 mPa·s
Viscosité cinématique:	9,259 mm²/s
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	Non déterminé

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

aucune réactivité inhabituelle n'est connue

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Inconnus.

10.5. Matières incompatibles

Inconnus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérogènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

F 720 BLUe

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration pertinente en ingrédients bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section: 2.3

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN):

14.1. Numéro ONU:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0%

F 720 BLUe

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Tensides non-ioniques: 5 - 15%

Phosphonates, Polycarboxylates < 5%

BENZISOTHIAZOLINONE :

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 9, 15

Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail" (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)